

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le 31 août 2018

Mesdames et messieurs,

En ce début d'année scolaire, je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour le travail accompli l'année dernière. Je tiens aussi à adresser un message de bienvenue à toutes celles et tous ceux qui font leur première rentrée parmi nous. À chacun, je veux témoigner ma confiance et, par cette lettre, vous indiquer les grandes priorités pour l'année qui commence.

De la maternelle au lycée, nous amplifions les perspectives ouvertes à la rentrée passée et nous déployons sereinement les mesures présentées au cours des mois écoulés. L'élévation de chaque élève est l'ambition fondamentale de l'École de la République. Par là-même, l'éducation nationale est à la pointe de la lutte contre les inégalités sociales et contribue à répondre aux grands défis de notre pays. L'effort continu pour renforcer la qualité des enseignements et la mise en œuvre concrète de l'égalité des chances constituent des leviers essentiels pour remplir la mission que la Nation confie à son École.

En 2018-2019, nous devons faire en sorte que notre action se traduise par des progrès effectifs et mesurables des résultats des élèves. Pour cela, l'esprit de confiance est plus que jamais nécessaire, entre les personnels de l'éducation nationale, mais aussi avec les familles et l'ensemble de la société française. Cette unité des adultes est fondamentale pour que les élèves prennent confiance en eux-mêmes et aillent au plus loin de leurs talents et de leurs capacités. Votre mission a le sens le plus profond car vous contribuez à changer le destin des enfants. Pour cette raison, vous êtes au centre des espoirs des familles.

Le renforcement de l'École de la confiance passe par la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) chez tous les élèves, par un meilleur accompagnement des élèves pour leur permettre de mieux se projeter vers leur avenir, et par la transmission et la valorisation des valeurs de la République tout au long de la scolarité.

I. Transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves

Transmettre et consolider les savoirs fondamentaux tout au long de la scolarité obligatoire est indispensable aux élèves pour se projeter vers leur avenir. Or, la maîtrise de ces savoirs demeure imparfaite pour près de 20 % d'entre eux. Nous avons le devoir de regarder cette réalité en face et d'y répondre avec volontarisme et constance. C'est la condition de l'efficacité de notre lutte contre les inégalités sociales.

C'est le sens du dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire, qui s'accélère à la rentrée 2018 avec la division par deux de la taille des classes de CP en Rep et d'un grand nombre de CE1 en Rep+. Cette année, 190 000 élèves vont bénéficier de conditions privilégiées d'apprentissage. Il revient aux corps d'inspection d'être en soutien constant des professeurs afin de faire progresser les élèves de ces classes de manière significative.

La réduction des inégalités sociales se double d'une lutte accrue contre les inégalités territoriales. Dans une logique d'équilibre des territoires à laquelle concourt l'éducation nationale, nous menons une politique volontariste pour l'école rurale.

L'engagement de la Nation en faveur des élèves les plus fragiles doit également se traduire par une mobilisation pédagogique au bénéfice de tous les écoliers, de la petite section au CM2. En effet, les résultats de la recherche comme la comparaison internationale mettent en évidence :

- le rôle crucial des années de maternelle pour donner à tous les élèves les mêmes bases en vocabulaire et la même intimité avec la langue ;
- l'importance de l'apprentissage systématique de la correspondance des graphèmes et des phonèmes pour permettre aux élèves d'avoir une lecture fluide en fin de CP et de travailler des exercices de compréhension pour accéder au sens de ce qu'ils lisent ;
- le choix judicieux du manuel de lecture comme levier de progrès ;
- le déploiement conjoint des activités de lecture et d'écriture.

Les recommandations pédagogiques publiées le 26 avril 2018 et le guide fondé sur l'état de la recherche, [Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP](#), constituent des références communes utiles, notamment pour les jeunes professeurs qui débutent.

Pour aider les professeurs dans ce travail, qui exige la mobilisation d'un savoir-faire de haut niveau, les programmes scolaires de l'école et du collège ont été clarifiés et organisés selon des repères annuels de progression.

Pour mieux agir, nous devons mieux connaître les besoins des élèves. C'est pourquoi, après une première étape à la rentrée 2017, des évaluations nationales des acquis des élèves sont introduites à des moments charnières de leur parcours scolaire :

- en début de CP, puis à mi-année, pour apprécier les acquis de l'école maternelle et préparer un apprentissage adapté ;
- en début de CE1, pour un bilan de compétences en lecture, écriture et numération ;
- au collège, à l'entrée de la 6^e, pour évaluer leur maîtrise des savoirs fondamentaux en français et mathématiques.

L'objectif de ces évaluations est de donner à tous les acteurs une vision précise des connaissances et des besoins spécifiques de chaque élève et de lui apporter, en cas de difficulté, le soutien nécessaire pour les surmonter.

Cette logique de personnalisation, qui caractérise l'École de la confiance, se renforce par des temps spécifiques d'accompagnement. À l'école, les activités pédagogiques complémentaires sont consacrées à la compréhension de l'écrit ; les élèves rencontrant des difficultés, en particulier en CM2, peuvent bénéficier de stages de réussite. Au collège, le dispositif Devoirs faits, mis en place à l'automne 2017, se développe en cette rentrée. Dans tous les collèges, Devoirs faits accueille l'ensemble des élèves volontaires, avec une incitation en direction de ceux qui rencontrent des difficultés. Proposé aux collégiens quatre heures par semaine, Devoirs faits s'appuie sur une réflexion spécifique au sein des équipes pédagogiques pour aider les élèves dans leur travail personnel.

Je sais que je peux compter sur vous pour mettre en œuvre ces changements très concrets qui vont permettre aux élèves et aux familles d'envisager avec confiance leur avenir.

II. Préparer la réussite dans l'enseignement supérieur et la vie professionnelle

À la rentrée 2018, l'enrichissement des enseignements du collège se poursuit avec un renforcement des classes bilingues, le développement des sections européennes et un enseignement de latin et de grec de qualité. En outre, un enseignement facultatif de chant choral est créé dans la plupart des collèges. Le développement de la pratique artistique comme la bonne transmission de nos héritages vont permettre aux élèves de mieux comprendre le monde et de s'y projeter.

C'est aussi le sens de la réforme des baccalauréats général et technologique et de la voie professionnelle. L'année 2018-2019 est celle des premières évolutions avec en seconde et dans l'ensemble des voies, un test de positionnement numérique en français et en mathématiques, permettant à chaque lycéen de faire le point sur ses acquis et de bénéficier d'un renforcement lorsque c'est nécessaire. La rentrée 2019 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation des enseignements et de nouveaux programmes.

Dans ce contexte, le parcours d'orientation de l'élève est consolidé afin de mieux préparer et d'accompagner les choix d'avenir. Désormais, le nombre d'élèves qui entrent en seconde générale ne constitue plus un facteur d'évaluation pour les collèges. À l'inverse de la logique d'orientation par défaut, nous devons veiller à présenter les opportunités offertes par chacune des voies du lycée.

Au lycée, les élèves sont accompagnés dans la conception de leurs projets. Dès la classe de seconde, ils bénéficient d'un temps dédié à l'orientation, qui pourra prendre la forme de rencontres, de visites, d'échanges organisés en articulation avec les régions, les établissements d'enseignement supérieur ou encore les branches professionnelles. En terminale, ils bénéficient de deux professeurs principaux pour leur permettre de bien préparer la suite de leur parcours après le baccalauréat.

Ces changements sont d'abord ceux d'un état d'esprit qui consiste à personnaliser plus les parcours, à mieux encadrer les élèves et surtout à leur faire davantage confiance pour concevoir leur projet d'avenir.

III. Éduquer aux valeurs de la République

L'École de la République est notre bien le plus précieux. Nous y sommes tous profondément attachés. C'est pourquoi, elle doit transmettre des savoirs et des valeurs essentielles pour la vie collective. Ces dernières s'acquièrent dans le cadre des enseignements, mais également dans tous les temps et les espaces de la vie scolaire. C'est la raison pour laquelle le respect d'autrui est l'affaire de tous et pour laquelle nous devons l'exemplarité aux jeunes générations.

Ainsi, les attitudes déplacées ou les actes qui contreviennent au règlement intérieur doivent être systématiquement sanctionnés et faire l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'un signalement aux autorités académiques. Nous sommes une administration d'un million de personnes et je tiens à ce qu'aucune ne se sente seule face à une difficulté car nous sommes collectivement solidaires de notre réussite.

Le respect de soi et d'autrui a motivé l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège à compter de cette rentrée. Le cadre de la loi garantit désormais des enseignements plus sereins, une vie collective plus riche et protège les élèves d'une exposition prolongée aux écrans, véritable danger pour les enfants.

Il en va de même pour le respect du principe de laïcité à l'école. Pour épauler les équipes éducatives dans cette mission, les établissements ont la possibilité de solliciter les équipes académiques laïcité et fait religieux. Ces dernières contribuent à la formation des professeurs et des personnels et peuvent intervenir en soutien en cas d'atteinte au principe de laïcité. Un [vademecum](#), conçu par le Conseil des Sages, expose la marche à suivre au quotidien face aux atteintes au principe de laïcité. Un formulaire en ligne Atteinte à la laïcité est également mis à la disposition des personnels de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/saisine-laicite/>

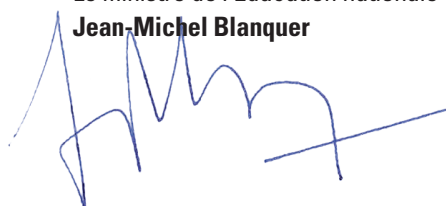
De même, l'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental qui est au cœur des promesses de l'École républicaine. Il nous revient de faire partager ce principe à tous les élèves et, par ailleurs, d'être ferme dans tous les cas de harcèlement.

En cette rentrée, pour répondre à l'exigence d'équité à l'égard des enfants en situation de handicap et approfondir encore le principe d'inclusion, l'éducation nationale crée 3 584 emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Inscire notre École au cœur de la société, c'est travailler à la réussite de tous les élèves en luttant contre les déterminismes de toute nature. Pour cela, il est indispensable de transmettre des savoirs fondamentaux, des valeurs et de permettre à chacun d'approfondir ses talents.

La transmission est l'acte le plus fondamental d'une société. C'est pourquoi les professeurs ont besoin d'être soutenus, reconnus et valorisés. L'agenda social, ouvert au mois de mai dernier, va permettre d'adopter les grands schémas d'évolution pour tous les personnels de l'éducation nationale.

Notre École est la clé de l'épanouissement individuel et collectif, mais aussi le socle d'une société plus harmonieuse capable de relever les défis du XXI^e siècle. La Rentrée en musique, moment simple et chaleureux d'accueil, organisée dans toutes les écoles et tous les établissements le 3 septembre 2018, est le symbole de cette École de la confiance que nous promovons ensemble.

Le ministre de l'Éducation nationale
Jean-Michel Blanquer

A blue ink signature of Jean-Michel Blanquer, written in a cursive style, positioned below his name and title.